



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 20 mars 2024]

Date de la convocation

14 mars 2024

Date de mise en ligne

22 mars 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 24

Procurations : 3

Votants : 27

**Présents :** Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Claire VILLENEUVE, Eric PILUDU, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Monique GUILLE, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Elisa GILLET, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Thomas DOMENECH, Corinne DARMANI, Dominique BOYER *Conseillers*.

**Absents et représentés :** Christelle HARDY, Christel PALIS, Arnaud ELGOYHEN,

**Absents :** Daniel RIBES, Thierry BODDI, Laurent SQUASSINA, Antony MOUSSU, Martine VIOLETTE, Marie MONTELS

**N° 019/ 2024**

*Secrétaire de séance : Francis RUFFEL*

**OBJET DE DELIBERATION : Contrat de ville Gaillac-Graulhet 2024-2030 – Engagements « Quartiers 2030 »**

Vu :

- Circulaire du 03 avril 2023, du ministre chargé de la ville et du logement sur la prochaine génération des contrats de ville : "Engagements Quartiers 2030"
- Note du 13 avril 2023 du directeur général de l'ANCT relative à l'actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville,
- Circulaire du 15 mai 2023 du ministre délégué à la ville et au logement relative à l'organisation de la concertation citoyenne dans le cadre de la refonte des contrats de ville,
- Circulaire du 31 août 2023 de la secrétaire d'État chargée de la ville relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,
- Circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Instruction du 04 janvier de la secrétaire d'État chargée de la citoyenneté et de la ville relative à la gouvernance des contrats Engagements quartiers 2030.

Considérant :

- Que le contrat de ville de Gaillac est arrivé à échéance au 31 décembre 2023,
- Que l'actualisation de la géographie prioritaire a confirmé, sur le territoire de Gaillac, que le quartier « Catalanis-Lentajou » est un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV),
- Que le contrat de ville 2024 –2030 est élaboré sur la base d'un contrat unique Gaillac - Graulhet,
- Que ce contrat est piloté par la communauté d'Agglomération qui en a la compétence et que son opérationnalité est assurée par les deux communes de Gaillac et de Graulhet.

Madame le Maire propose aux élus d'approuver le projet de contrat de Ville Gaillac- Graulhet 2024-2030 transmis en annexe.

La démarche de renouvellement du contrat de ville, engagée en octobre 2023 dans une approche partenariale, a permis de définir collectivement les défis, les enjeux et les orientations stratégiques pour les 6 années à venir.

Le contrat de ville 2024-2030 comporte :

- I. Une présentation du territoire : portrait de la Communauté d'Agglomération de Gaillac Graulhet / Portrait de Gaillac et du QPV de Lentajou-Catalanis / Portrait de Graulhet et du QPV de Crins – En Gach
- II. Les enseignements de l'évaluation des contrats de villes 2015-2020
- III. La méthodologie d'élaboration du contrat de ville 2024-2030 et notamment la consultation participative citoyenne qui a été menée auprès des habitants de Catalanis et de Lentajou.
- IV. Les Défis exprimés par les acteurs de la politique de la ville
  1. La nouvelle gouvernance et pilotage du Contrat de ville : une approche en commun : l'élaboration d'un contrat de ville unique pour les territoires de Gaillac et de Graulhet a nécessité de repenser

sa gouvernance, permettant de clarifier la place et le rôle de chacun et les modalités, renforçant ainsi son rôle d'ensemblier, englobant l'ensemble des dispositifs existants ayant trait à la politique de la ville.

Les institutions signataires du contrat de ville sont les suivantes : La Préfecture du Tarn, la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet, la commune de Gaillac, la commune de Graulhet, la CAF, la MSA, France Travail , la DDETSPP, la DASEN, la DD ARS, le Département du Tarn, la Région Occitanie, la CPAM du Tarn, la Caisse des Dépôts et Consignations / Banque des territoires, la CCI, la CMA, la Mission Locale Tarn Sud, la Mission Jeunes Tarn Nord, Tarn Habitat, le CDOSF du Tarn, Justice (Procureur de la République).

2. Coopération et coordination au cœur de la dynamique du contrat de ville

3. Lien social générateur de la vitalité de nos quartiers

V. Les quatre enjeux prioritaires du contrat de ville 2024-2030 et comment ils vont se décliner, stratégiquement et opérationnellement :

- Enjeu 1 – L'Emancipation et la citoyenneté
  - Soutenir la vie des quartiers et le vivre ensemble
  - Développer de nouvelles formes de concertation et de participation des habitants
  - Améliorer l'accès aux services de proximité
  - Accompagner les enfants et les jeunes dans le développement de leurs ressources pour bien grandir et s'épanouir
  - Promouvoir la santé et le bien-être de tous à tous les temps de la vie
- Enjeu 2 – L'accès à l'emploi et à la formation pour tous
  - Renforcer l'accompagnement global et individuel aux projets professionnels
  - Consolider la dynamique économique du territoire au bénéfice des habitants du QPV
- Enjeu 3 – Des quartiers apaisés et respectueux
  - Garantir la tranquillité des habitants et lutter contre les incivilités et la délinquance
- Enjeu 5 – L'attractivité des quartiers
  - Engager une transition écologique solidaire
  - Favoriser la mixité sociale

VI. Les Moyens pour le contrat de ville : les moyens spécifiques dédiés au contrat de ville et la mobilisation du droit commun

1 annexe

**VOTES POUR : 25**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 2**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de contrat de Ville Gaillac-Graulhet 2024-2030 annexé à la présente délibération,

**DONNE** tout pouvoir au Maire ou au Maire Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Le secrétaire de séance,**

**Francis RUFFEL**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

**Fait à Gaillac le 21 mars 2024**